## Tarifs résidentiels d'Enbridge (par mois) À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Changements pour les clients qui achètent leur gaz naturel d'Enbridge			
Description du tarif	Nouveau tarif (¢/m³)	Augmentation ou diminution annuelle	
Consommation de gaz	12,0636	16,51 \$	
Rajustement du prix du gaz Fourniture de gaz Transport Livraison	0,3080 0,3609 (0,0914) 0,0385	18,82 \$	
Livraison au consommateur		1,03 \$	
0 à 30 mètres cubes 55 m³ suivants 85 m³ suivants Au-delà de 170 m³ Plafonnement et échange (compris dans la rubrique « Frais de livraison » de la facture)	10,1667 9,6173 9,1870 8,8664 3,3518	Pas de changement	
Transport jusqu'à Enbridge	5,4259	(0,13 \$)	
Éléments supplémentaires			
Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114, avenant D)	(1,1277)	Pas de changement	
Frais d'abonné	20 \$ par mois	Pas de changement	
Augmentation ou diminution annuelle sur la facture*	36,23 \$		

<sup>\*</sup>Ne comprend pas les frais ou crédits temporaires et est basée sur une consommation typique moyenne annuelle de 2 400 m³.

Changements pour les clients qui achètent leur gaz naturel chez un négociant en gaz naturel				
Frais mensuels	Nouveau tarif (¢/m³)	Augmentation ou diminution annuelle		
Frais d'approvisionnement en gaz	Le prix que vous pa	yez dépend de votre contrat.		
Frais d'abonné	20 \$ par mois	Pas de changement		
Livraison au consommateur		1,03 \$		
0 à 30 mètres cubes	10,1667			

FF 3 i	0.0470	
55 m <sup>3</sup> suivants	9,6173	
85 m <sup>3</sup> suivants	9,1870	
Au-delà de 170 m <sup>3</sup>	8,8664	Decide decidence
Plafonnement et échange		Pas de changement
(compris dans la rubrique	3,3518	
« Frais de livraison » de la	3,5515	
facture)		
	ue le transport est assuré par E	
Transport jusqu'à Enbridge	5,4259	\$0,13 \$)
Rajustement du prix du gaz	(0,0529)	0,53 \$
Composants :		
Transport	(0,0914)	
Livraison	0,0385	
Remboursement des	(1,1277)	
sommes non utilisées du		
compte de remise en état		
des installations (suite à		
la décision concernant		Pas de changement
l'ordonnance tarifaire		ras de changement
provisoire rendue le		
10 décembre 2015 dans		
le dossier EB-2015-0114,		
avenant D)		
Augmentation ou diminution		
annuelle sur la facture*	1,43 \$	
	e le transport est assuré par le	•
Consommation de gaz	Le prix que vous payez dépend de votre contrat.	
Transport jusqu'à Enbridge	Le prix que vous paye	z dépend de votre contrat.
Rajustement du prix du gaz		
(Portion livraison seulement)	0.0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)	0,0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)  Remboursement des	0,0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du	0,0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état	0,0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à	0,0385	1,22 \$
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant		
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire	0,0385	1,22 \$ Pas de changement
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du		
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans		
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114,		
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114, avenant D)		
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114, avenant D)  Augmentation ou diminution	(1,1277)	Pas de changement
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114, avenant D)	(1,1277)	
(Portion livraison seulement)  Remboursement des sommes non utilisées du compte de remise en état des installations (suite à la décision concernant l'ordonnance tarifaire provisoire rendue le du 10 décembre 2015 dans le dossier EB-2015-0114, avenant D)  Augmentation ou diminution annuelle sur la facture*	(1,1277)	Pas de changement

<sup>\*</sup>Ne comprend pas les frais ou crédits temporaires et est basée sur une consommation typique moyenne annuelle de 2 400 m³.